



LASSAC officiel Flash spécial : annulation du PDEDMA 3 décembre 2010

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Flash spécial

ANNULATION

du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aude

Le Tribunal Administratif de Montpellier vient de lire, en audience publique de ce matin, le jugement prononçant l'annulation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de l'Aude.

Tous les opposants au projet de création d'un méga décharge d'ordures ménagères à LASSAC se félicitent d'une telle annulation du PDEDMA, qui, ne l'oublions pas, était échafaudé sur le choix du site de LASSAC réalisé dans des conditions douteuses.

Nous remercions les juges pour leur travail d'écoute et de compréhension, et Maître Valéry GOLLAIN pour l'énergie considérable déployée dans ce dossier à connotation politique.

Naturellement, un développement de l'annulation du PDEDMA fera l'objet d'un prochain billet détaillé afin de vous apporter toute l'information.